



Circulaire n° 5517

du 08/12/2015

Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Appel aux candidats à une désignation dans des emplois vacants ou disponibles d'administrateur

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles <input type="checkbox"/> Libre subventionné <input type="checkbox"/> libre confessionnel <input type="checkbox"/> libre non confessionnel <input type="checkbox"/> Officiel subventionné <input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : tous	<ul style="list-style-type: none">- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;- Aux Directeurs des Centres de dépaysement et de plein air ;- Au Directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;- Au Directeur du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;- Aux Administrateurs des internats autonomes de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. <p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aux Chefs des établissements d'enseignement de Promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
Type de circulaire	
<input type="checkbox"/> Circulaire administrative <input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité	
<input checked="" type="checkbox"/> A partir du <input type="checkbox"/> Du au	
Documents à renvoyer	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Date limite <input checked="" type="checkbox"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé :	
Appel, désignation, administrateur	

Signataire

Ministre / Jacques LEFEBVRE, Directeur général
Administration : Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière

Nom et prénom	Téléphone	Email
Ilham CHOUGRANI	02/413.33.72	ilham.chougrani@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Nicolas LIJNEN	02/413.31.84	nicolas.lijnen@cfwb.be

Objet : Appel aux candidats à une désignation dans des emplois vacants ou disponibles d'administrateur.

J'ai l'honneur de vous informer de ce que le Gouvernement de la Communauté française a pris la décision de procéder à un appel aux candidats à une désignation dans un emploi d'administrateur en application de l'article 28 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection.

Le Gouvernement de la Communauté française invite donc les membres du personnel répondant aux conditions de l'article 8 de ce décret, à introduire une demande de désignation dans un des emplois vacants ou disponibles de la fonction d'administrateur en mentionnant le nom des établissements où ils souhaitent être désignés.

Par « emploi vacant », il y a lieu d'entendre un emploi qui n'est plus attribué à titre définitif à un membre du personnel au plus tard le 31 octobre 2015.

Par « emploi disponible », il y a lieu d'entendre :

soit, un emploi non vacant, à savoir un emploi attribué à titre définitif à un membre du personnel qui est temporairement éloigné du service pour une année scolaire au moins ;
soit, un emploi devenu vacant après le 31 octobre 2015, c'est-à-dire qui n'est plus attribué à titre définitif à un membre du personnel au plus tôt depuis le 1^{er} novembre 2015.

Les emplois vacants d'administrateur sont repris sur la liste qui constitue l'annexe 1 à la présente circulaire et les emplois disponibles de la même fonction sont repris sur la liste qui constitue l'annexe 2 à la présente.

Ces listes ont été arrêtées par Madame la Ministre de l'Education et Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur.

Le présent appel s'adresse uniquement aux membres du personnel qui répondent aux conditions de l'article 28 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection.

Les conditions sont arrêtées à la date ultime d'introduction des candidatures.

Candidats prioritaires

En application de l'article 28 § 3 précité, le membre du personnel peut bénéficier d'une priorité aux conditions suivantes :

- occuper un emploi qui a déjà fait l'objet d'un précédent appel ;
- occuper ce même emploi depuis ce précédent appel ;
- être titulaire du brevet d'administrateur ;
- avoir introduit une demande de désignation dans cet emploi au moyen des annexes 3 ou 4.

Introduction des candidatures

Afin de répondre au présent appel, les membres du personnel sont invités à introduire leur demande de désignation au moyen des formulaires qui figurent en annexe et à renvoyer, sous peine de nullité, par lettre recommandée à la poste, lesdits formulaires ainsi qu'une copie des attestations de réussite dont ils sont détenteurs pour le 30 mai 2012 au plus tard, à l'adresse suivante :

**Direction générale des Personnels de l'enseignement de la Communauté française,
bureau 3^E 353, 44 Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles**

La date du 15 décembre 2015 constitue la date ultime d'envoi des candidatures, le cachet de La Poste faisant foi.

Explication des annexes

Annexes 1 et 2 :

L'annexe 1 reprend la liste des emplois vacants alors que l'annexe 2 reprend la liste des emplois disponibles.

Annexe 3 :

L'annexe 3 concerne les candidats désireux de faire valoir, dans un emploi vacant, la priorité mentionnée à l'article 28 § 3 du décret du 4 janvier 1999.

Annexe 4 :

L'annexe 4 concerne les candidats désireux de faire valoir, dans un emploi disponible, la priorité mentionnée à l'article 28 § 3 du décret du 4 janvier 1999.

Annexe 5 :

L'annexe 5 s'adresse aux candidats ayant rempli l'annexe 3 ou 4, dans l'hypothèse où il s'avère qu'après examen de leur dossier, ils ne peuvent se voir octroyer la priorité visée auxdites annexes.

Annexe 6 :

L'annexe 6 doit uniquement être remplie par les candidats qui n'entrent pas dans les conditions pour se voir accorder une priorité ainsi que par les candidats qui renoncent à faire valoir la priorité à laquelle ils peuvent prétendre.

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de Mme Ilham CHOUGRANI (02/ 431.33.72, ilham.chougrani@cfwb.be) et M. Nicolas LIJNEN (02/413.31.84, nicolas.lijnen@cfwb.be).

Je vous saurais gré de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance de l'ensemble des membres du personnel susceptibles d'être intéressés par les formations précitées.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

Jacques LEFEBVRE

Directeur général

ANNEXE 1

EMPLOIS VACANTS

Zone 1. Bruxelles

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
IACF Strombeek-Bever-Laeken	LAEKEN	001
Internat annexé AR CROMMELYNCK	WOLUWE SAINT PIERRE	002

Zone 3. Huy-Waremme

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
Internat annexé AR Saint-Georges-Sur-Meuse	SAINT-GEORGES-S/MEUSE	003

Zone 4. Liège

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
Internat annexé AR ATLAS	LIEGE	004
Internat IE Spécialisé CF E.MEYLAERS	GRIVEGNEE	005

Zone 6. Namur

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
Internat annexé à l'ITCF Dinant	DINANT	006
Internat annexé à l'IE Spécialisé CF « Mariette Delahaut »	JAMBES	007

Zone 7. Luxembourg

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
Internat annexé AR Bastogne-Houffalize	BASTOGNE	008
HACF	SAINT-MARD	009
Internat annexé AR Vielsalm-Manhay	VIELSALM	010
Internat annexé à l'IE Spécialisé Vielsalm	VIELSALM	011
IACF	VIRTON	012

Zone 8. Hainaut Occidental

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
Internat annexé à l'IE Spécialisé CF	FRASNES-LEZ-BUISSENAL	013
HACF LESSINES	LESSINES	014
IACF PECQ	PECQ	015

Zone 9. Mons-Centre

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
Internat annexé à l'AR Enghien	ENGHIEN	016
Internat annexé à l'AR Saint-Ghislain	SAINT-GHISLAIN	017
IACF MONS	MONS	018

Zone 10. Charleroi-Hainaut-Sud

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
Internat annexé à l'AR CHIMAY	CHIMAY	019

ANNEXE 2

EMPLOIS DISPONIBLES

Zone 1. Bruxelles

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
Internat annexé à l'AR Jean ABSIL	ETTERBEEK	001

Zone 2. Brabant-Wallon

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
Internat annexé AR Riva Bella	BRAINE-L'ALLEUD	002

Zone 3. Huy-Waremme

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
IACF Château de Ville	FERRIERES	003
IACF l'Europe à HUY	HUY	004

Zone 4. Liège

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
HACF LIEGE	LIEGE	005

Zone 7. Luxembourg

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
Internat annexé à l'ITCF « Centre Ardenne » Libramont	LIBRAMONT	006

Zone 9. Mons-Centre

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
IACF LE ROEULX	LE ROEULX	007

et, à défaut, demande ma désignation dans l'(les) emploi(s) disponible(s) dans l'(les)établissement(s) suivant(s) ⁸:

<u>CODE EMPLOI</u>	<u>NOM DE L'ETABLISSEMENT</u>

Date,

Signature,

⁸ Ces emplois figurent sur la liste reprise en annexe 2, mentionner le numéro de code de l'emploi ainsi que la dénomination exacte de l'établissement.